



Habitats concernés

- Eaux eutrophes dormantes
- Végétation rivulaire pionnière sur vases
- Mégaphorbiaie eutrophes



Aloise teinte

Enjeux

Maintenir dans le fleuve Charente :

- **Des conditions favorables au développement de la faune et la flore :** oxygénation, transparence, herbiers et abris pour la faune
- **Respecter et accroître sa capacité d'autoépuration :** limons en suspension, polluants, nitrates...

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Angélique des estuaires



Agrion de Mercure

Je m'engage à :

1. Proscrire les opérations de recalibrage / reprofilage / rectification des lits mineurs

? Pas besoin d'intervenir, le décolmatage du lit se fait naturellement par l'hydrodynamisme (radiers, sous dimensionnement, hydraulique hivernale, effet de chasse...)

- contrôle de l'absence d'opérations de cette nature.

Faucardage

2. Maintenir la végétation immergée ou flottante (= herbiers d'hydrophytes) sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité

Zone non urbaine: faucardage du canal de navigation central du fleuve pour maintenir les herbiers rivulaires qui freinent ainsi le batillage.

Zone urbaine: faucardage ponctuel aux abords des points d'accès (quais, pontons...) et des infrastructures de gestion (écluses...).

Zone de pêche: faucardage aux points d'accès pour permettre la pêche et le contrôle d'accès à certains secteur hébergeant des plantes et animaux.

? Les herbiers aquatiques sont le poumon de la rivière : ils dépolluent (polluants chimiques, engrais...), ils oxygènent l'eau. Ils sont aussi le lieu de reproduction, d'alimentation ou d'abri pour la faune aquatique (poissons, libellules, mollusques, insectes...).

- contrôle sur place du non faucardage des herbiers en tout autre endroit

Martin pêcheur



3. Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve: maintenir la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélophyte: roselières, caricaies, salicales...) et la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risque pour la sécurité ou la navigation.

? La végétation qui se développe en pied de berge est primordiale pour les libellules : leurs larves, aquatiques, y effectuent leur métamorphose en adulte ailé. La végétation en surplomb crée des zones d'ombres sur le cours d'eau, indispensables aux poissons. Cette ombre régule aussi la température de l'eau (eau trop chaude = développement d'algues).

- Contrôle du maintien de la végétation sauf si risque pour la sécurité ou la navigation

Macromie splendide



4. Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges: maintenir la végétation des berges en général et conserver en particulier des bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20 à 25m espacement max.). Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue.

? La conservation de la végétation et des bosquets à intervalles réguliers le long des berges (tous les 20/25 m) sert de refuge et de corridor au Vison d'Europe.

- Contrôle du maintien de la végétation sauf si risque pour la sécurité ou la navigation



Grande aloise



Amphipode de planer



Elagage / Abatage

5. Lors des élagages/ abatages, **maintenir des arbres sénescents ou morts, à cavités ou à fente**, dans la mesure où ils ne présentent pas de risque pour la sécurité piéton (chemin) ou fluviale (écoulements, pontons).

? Ces arbres constituent des gîtes et des réserves de nourriture considérables pour les chauves-souris, les oiseaux, les insectes.

- Contrôle sur place du maintien de ces arbres sauf si risque pour la sécurité ou la navigation.

Plantation / replantation

6. Choisir des **espèces diversifiées** et toujours parmi les espèces **spontanées locales**

Ces arbres seront adaptés aux conditions climatiques du site et leur diversification permet d'assurer une alimentation favorable à un grand nombre d'animaux différents. A l'inverse, les espèces exotiques ne sont pas fréquentées (ou peu) par notre faune indigène.

- Contrôle sur place des essences plantées

Cordulie à corps fin



7. **Pas de travaux entre le 15 mars et le 31 juillet**

? La faune et la flore se reproduisent d'avril à fin juillet. En particulier les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui abandonneraient leur progéniture, s'ils sont dérangés. Cependant, des exceptions peuvent être faites avec accord de la structure animatrice pour des points d'accès identifiés.

- Contrôle sur place du respect de la période des travaux



Gomphe de Graslin

Je suis les recommandations suivantes:

1. **Eviter l'interventionnisme systématique et préférer les interventions douces**

Ces pratiques ciblées, planifiées dans le temps et dans l'espace permettent d'intervenir pour des risques de sécurité, la gestion paysagère des zones urbaines... la fréquence idéale d'intervention est fixée à 1 tous les 5 ans par secteurs de 5 à 10km de long.

2. **Eviter les espèces envahissantes**

Les espèces exotiques, horticoles ou envahissantes comme l'érable négundo, le buddleia, le baccharis, le saule pleureur, la renouée du Japon... se développent très vite et de manière incontrôlable, elles étouffent le milieu, empêchant les espèces locales de pousser et font diminuer la biodiversité autour d'elles.



Loutre d'Europe

3. **Choisir des espèces favorables**

L'animateur Natura 2000 peut vous conseiller suivant des conditions de sols, d'eau... de la parcelle: privilégier les espèces locales Frêne commun, Frêne oxyphylle, Aulne glutineux.

Sur les bourrelets alluviaux: Osier brun, Osier blanc, Saule roux

Sur les hauts de rive: Saule blanc, Saule fragile (sauf zone de loisir car les branches tombent facilement)

En arrière des berges ou sur les berges hautes: Chêne pédonculé, Peuplier noir.



Bihoreau gris

